



## Droit d'information en milieu médical

Par **Tamerl**, le **24/03/2011** à **22:01**

Bonjour,

Ma belle-mère, veuve de mon beau-père, est remariée sans enfants du 2ème mariage, elle a contracté la maladie d'Alzheimer, ils résident à 600kms de notre domicile, son mari ne veut donner AUCUNE information sur son état de santé, nous avons appris qu'elle a été placée en milieu médical et a fait un Avc qui peut présager une issue fatale.

Quels sont les devoirs du milieu médical (médecin traitant, direction de la maison de santé, hôpital ou as eu lieu l'intervention) pour informer de l'état de santé de ma belle-mère vis à vis de ses enfants ?

Mon épouse ne sait plus a qui s'adresser pour avoir des nouvelles sur l'état de santé de sa mère.

Nous vous remercions pour votre aide

Par **mimi493**, le **24/03/2011** à **22:28**

[citation]Quels sont les devoirs du milieu médical (médecin traitant, direction de la maison de santé, hôpital ou as eu lieu l'intervention) pour informer de l'état de santé de ma belle-mère vis à vis de ses enfants ? [/citation] Aucun. Le secret médical s'impose aussi vis à vis des enfants (encore moins par correspondance)

Que les enfants commencent par aller voir leur mère.

Par **Tamerl**, le **24/03/2011** à **22:47**

Merci pour votre réponse mais vous êtes en train de me dire qu'il faut acheter une boule de cristal pour prédire l'avenir, mon épouse est descendue voir sa mère il y a un mois et son état était acceptable, le milieu médical informe l'époux et pas les enfants quel moyen légal a-t-on pour juger de son état

Par **mimi493**, le **24/03/2011** à **22:53**

L'époux, si mis sous tutelle, est le tuteur par défaut, donc le milieu médical anticipe.

Vous aimeriez que vos parents soient mis au courant de votre dossier médical sans votre accord, dans votre dos ?

Par **Tamerl**, le **25/03/2011** à **05:10**

Vous savez si j'étais atteint d'Alzheimer je ne me poserais pas votre question...alors mon dossier médical !!! c'est justement le transfert de tous les droits de la personne au tuteur qui ne tient plus compte des liens affectifs et de sang qui est opposable, la loi n'aurait-elle plus de sentiments ?